

REGLEMENT GRAPHIQUE

CHARMES-SUR-RHONE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05/03/2026 -
Approbation du PLUIH

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Prescriptions

- Zone soumise à un risque naturel
- Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- Batiment repéré pour un changement de destination en zone A et N (L151-11)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
- Linéaire paysager protégé (L151-23)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Espace boisé classé (L113-1)
- Périmètre de captage ou zone soumise à un risque naturel
- Emplacement réservé
- Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- Espace vert protégé (L151-23)
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (L151-23)
- Règles d'implantation des constructions
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- Secteur à programme de logements mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

Zonage

- UV - Zone Urbaine village
- UC - Zone Urbaine centre-ville
- UR - Zone Urbaine résidentielle
- URnd - Zone Urbaine résidentielle non densifiable
- UE - Zone Urbaine économique
- UEx - Zone Urbaine économique mixte
- UL - Zone Urbaine loisirs
- 1AUC - Zone centre ville à urbaniser
- 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- At - Zone Agricole touristique
- N - Zone Naturelle
- Ne - Zone Naturelle énergie renouvelable
- Nt - Zone Naturelle touristique

Emplacements réservés :

Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER02 : Bassin de rétention des eaux pluviales	commune	307
ER03 : Elargissement de voie publique	commune	401
ER04 : Elargissement de voie publique	commune	293
ER05 : Elargissement de voie publique	commune	1241
ER06 : Prolongement de voie publique	commune	389
ER07 : Création d'une voie publique	commune	482
ER08 : Elargissement voie publique, voie douce et aménagement d'espaces verts	commune	12001
ER09 : Bassin de rétention	commune	4329

